MISSION HANDICAP

Contact :
Béatrice VIGNERESSE
Référent handicap

ACCOMPAGNEMENT DU CDG 15

- Dispositif d'appui aux employeurs
- Convention triennale signée avec le FIPHFP
- Démarche de financement et soutien des actions des collectivités affiliées
- Mobilisation d'une expertise interne dédiée au handicap

EQUIPE PLURIDISCIPLINAIRE

- Référent handicap : interlocuteur principal des collectivités
- Médecin de prévention et conseiller de prévention : conseils sur l'adaptation (organisationnelle, technique, humaine) des postes de travail aux situations de handicap
- Services « Emploi » et « Gestion des carrières » : accompagnement lors de démarches de maintien dans l'emploi ou reclassement
- Service « Intérim » : sélection, formation et positionnement de personnes (handicapées notamment) sur des missions temporaires proposées par les collectivités

✓ Médecin et conseiller de prévention ont suivi une formation de 1er niveau en ergonomie

✓ Prochainement le conseiller de prévention va suivre une formation plus spécialisée d'un an en alternance (diplôme universitaire en ergonomie)

NOS INTERVENTIONS (1)

- RECRUTEMENT : *Convention CDG 15 - CAP EMPLOI 15*

- Information sur les types de contrat
  Les services « Emploi » et « Gestion des carrières », CDG 15

- Analyse des besoins, aide à la rédaction et publication des offres
  Le service « Emploi », CDG 15

- Préparation des personnes et accompagnement vers des emplois compatibles avec leur handicap et en adéquation avec les attentes de l'employeur
  CAP EMPLOI 15

- Sensibilisation des employeurs et équipes de travail à l'emploi de travailleurs handicapés
  CDG 15 et CAP EMPLOI 15

NOS INTERVENTIONS (2)

- MAINTIEN DANS L'EMPLOI :

- Intervention pluridisciplinaire (médecin et infirmière de prévention, conseiller de prévention, services carrières et emploi-retraite)

- Intégralité du dispositif soumise au secret médical et au respect de la confidentialité

AMENAGEMENTS

- Aménagements ergonomiques ou techniques, (travaux d'accessibilité, matériel adapté…)

- Aménagements organisationnels (changement d'horaires, de la charge de travail, temps partiel thérapeutique…)

- Aménagements humains (formations professionnelles, tutorat, aides humaines

NOS INTERVENTIONS (2)

- MAINTIEN DANS L'EMPLOI :

- Intervention pluridisciplinaire (médecin et infirmière de prévention, conseiller de prévention, services carrières et emploi-retraite)

- Intégralité du dispositif soumise au secret médical et au respect de la confidentialité

RECLASSEMENT

- Aide à la recherche de solutions (bilan professionnel/de compétence, formations…)
- Gestion des dossiers des instances

NOS CONSEILS (2)

- FAVORISER LE SIGNALEMENT PRECOCE DES SITUATIONS

- C’est dans la prévention d’éventuels problèmes de santé ou d’inaptitude que se joue la première étape du maintien dans l’emploi. Il s’agit de repérer suffisamment tôt les situations professionnelles à risques afin de les prévenir.

Par exemple, pour un agent des services techniques, la répétition d’arrêts maladie en raison de problèmes de dos doit alerter l’employeur et l’inciter à envisager des adaptations du poste de travail pour préserver la santé de son agent et son employabilité.